ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N os 1361 à 1375

présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 13

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article relève de la loi bavarde, et illustre la frilosité du Gouvernement en matière de réduction des inégalités et des injustices criantes de notre système de retraites.

Après avoir rappelé les causes des écarts de pensions entre femmes et hommes et l'effet négatif de dispositifs telle que la majoration de pension pour trois enfants, l'exposé des motifs précise que les règles actuelles ne seront pas modifiées avant 2020.

De fait l'article se borne à autoriser le Gouvernement à remettre un rapport au Parlement sur l'évolution des droits familiaux afin de compenser les effets sur la carrière et les pensions des femmes de l'arrivée d'enfants au foyer.

En matière d'inégalités entre femmes et hommes face à la retraite, il serait donc urgent d'attendre !

Les auteurs de cet amendement, qui portent des propositions bien plus ambitieuses en matière d'égalité professionnelle, demandent donc la suppression de cet article d'affichage.

Ces amendements identiques ont été déposés par 15 députés :

Adt n°	1361	de	Mme	Jacqueline Fraysse
Adt n°	1362	de	M.	André Chassaigne
Adt n°	1363	de	M.	Marc Dolez
Adt n°	1364	de	M.	François Asensi
Adt n°	1365	de	M.	Bruno Nestor Azerot
Adt n°	1366	de	Mme	Huguette Bello
Adt n°	1367	de	M.	Alain Bocquet
Adt n°	1368	de	Mme	Marie-George Buffet
Adt n°	1369	de	M.	Jean-Jacques Candelier
Adt n°	1370	de	M.	Patrice Carvalho
Adt n°	1371	de	M.	Gaby Charroux
Adt n°	1372	de	M.	Alfred Marie-Jeanne
Adt n°	1373	de	M.	Jean-Philippe Nilor
Adt n°	1374	de	M.	Nicolas Sansu
Adt n°	1375	de	M.	Gabriel Serville